

Conditions générales

Pour les formations de Siemens Mobility SA (version 1.2018)

1. Base contractuelle

Les présentes conditions générales s'appliquent de manière exclusive à la fourniture des prestations de formation de Siemens Mobility SA (ci-après « Siemens Mobility »), sauf convention contraire écrite expresse avec le client dans l'offre, dans la confirmation de commande ou dans le contrat. À l'attribution de la commande, mais au plus tard au début de la participation au cours, le client accepte les présentes conditions générales.

2. Cours

Siemens Mobility fournira la manifestation réservée conformément à la description dans le programme de cours, l'offre, la confirmation de commande ou le contrat. Cependant, Siemens Mobility se réserve le droit de modifier le contenu, le lieu ou la date ainsi que de changer de conférencier. En particulier, Siemens Mobility peut faire évoluer un cours ou l'adapter à l'état actuel de la technique sans avertissement préalable. Dans certains cas, cela peut générer des divergences par rapport à la description du cours.

2.1 Cours avec inscription en groupe

Tous les cours portant la mention « Prix par groupe » dans la liste des tarifs des cours sont prévus pour un groupe de participants fixe. Si le même client (même adresse de livraison) inscrit plus d'un groupe au même cours, il peut bénéficier de prix modulés. Le nombre de participants à chaque cours est limité. Le nombre maximum de participants est indiqué dans la description du cours. Les dates de cours sont convenues entre Siemens Mobility et le client. Afin de pouvoir garantir la tenue du cours à la date souhaitée par le client, Siemens Mobility a besoin, sauf convention contraire, de la commande écrite du client 3 mois minimum avant la date de cours convenue.

2.2 Cours avec inscription individuelle

Tous les cours portant la mention « Prix par personne » dans la liste des tarifs des cours peuvent être réservés pour des participants individuels. Sauf précision contraire dans la description du cours, Siemens Mobility donne ces cours dans ses propres locaux ou dans des locaux loués. Le nombre de participants à chaque cours est en principe limité. Le nombre maximum de participants pour chaque cours est indiqué dans la description du cours. En cas d'inscriptions dépassant ce nombre, Siemens Mobility s'efforcera de proposer une date supplémentaire.

3. Annulations et modifications

3.1 Annulation d'une date par Siemens Mobility

À tout moment, Siemens Mobility peut annuler une date de cours en raison de la maladie d'un conférencier ou pour d'autres motifs graves. Les cours avec inscription individuelle peuvent également être annulés si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans tous les cas, Siemens Mobility tentera d'offrir une alternative avant d'exercer son droit d'annulation, c'est-à-dire de réserver aux divers participants une autre date ou un autre lieu de cours après accord avec le client ou le participant concerné et de convenir d'une nouvelle date pour les inscriptions en groupe. Dans ce cas, le client est en droit, à son choix, soit de réserver une autre date sans frais, soit de renoncer à une autre date et d'annuler l'inscription sans frais. Il ne possède cependant aucun autre droit.

3.2 Annulations et modifications du client

Tout le groupe (inscription en groupe) ou certains participants (inscription individuelle) peuvent annuler leur participation sans frais sous réserve du paragraphe suivant si l'annulation est signalée à Siemens Mobility par écrit 14 jours civils au plus tard avant le début de la date de cours confirmée. En cas d'annulation ultérieure, d'absence au cours ou d'interruption anticipée, Siemens Mobility se réserve le droit de facturer la totalité du prix du cours.

Même en cas d'annulation dans les délais, les frais déjà encourus pour la préparation du cours en ce qui concerne le cours annulé ou les participants décommandés, comme la création et/ou la traduction de documents de cours spécifiques au client ou l'adaptation de l'infrastructure et les éventuels frais d'annulation de

réservation hôtelière seront facturés au client, mais uniquement dans la mesure où les frais concernés ne peuvent pas être utilisés pour une date de cours de remplacement ou un participant de remplacement du client convenus immédiatement.

3.3 Annulations pour les cours donnés par un tiers

Dans certains cas, pour les cours assurés par des fournisseurs de formation tiers sur ordre de Siemens Mobility, des délais de rétractation et des frais d'annulation différents sont applicables. Siemens Mobility en informera le client à l'inscription et dans ce cas, elle se réserve le droit de refacturer au client qui annule les frais d'annulation allant au-delà de ceux mentionnés au point 3.2.

4. Prestations

4.1 Base du prix des cours

Tous les prix sont indiqués en francs suisses hors TVA. Les prix sont calculés en partant du principe que le cours est donné dans les locaux de Siemens Mobility. Sauf convention contraire, les prestations suivantes sont incluses dans le prix des cours :

- l'exécution du cours en langue allemande ;
- un ensemble de documents de cours en langue allemande par participant (les documents sur les produits et les installations ne font pas partie des documents de cours) ;
- l'utilisation des installations techniques et des appareils de simulation pendant le cours ;
- une attestation de cours ;
- la salle de cours.

Si un cours est donné en dehors des locaux de Siemens Mobility, les prestations suivantes en particulier ne sont pas incluses :

- la location de la salle de cours ;
- les frais de déplacement et les éventuels frais d'hébergement du conférencier.

Les frais de déplacement, de séjour, de repas de midi, de transit, d'hébergement et d'encadrement des participants ne sont jamais compris dans le prix des cours.

4.2 Prestation du client en cas de cours donné chez le client

Les formations ayant une partie théorique doivent avoir lieu dans une salle de cours avec fenêtre et avec suffisamment de place pour une table et autant de chaises que de participants. L'infrastructure suivante doit être mise à disposition : un écran et une surface de travail supplémentaire comme un tableau à feuilles mobiles, un tableau en liège ou un tableau blanc.

Nous pouvons mettre à disposition un rétroprojecteur et un vidéoprojecteur si nous avons donné notre accord. Organisation de la pause et du repas de midi. Pendant le cours, nous recommandons de mettre à la disposition des participants et du conférencier de l'eau potable.

Pour les formations comportant une partie pratique sur le site, dans le véhicule ou avec l'appareil, les règles de sécurité doivent être prises en considération et respectées. De plus, l'accessibilité de ces éléments, leur état opérationnel et l'équipement de travail doivent être garantis ou mis à disposition par le client le jour du cours, sans quoi il est possible que la formation ne puisse pas avoir lieu ou ne puisse avoir lieu qu'en partie le jour du cours.

4.3 Langues

Les documents de cours peuvent être traduits dans d'autres langues sur demande. Pour les inscriptions en groupe, Siemens Mobility effectue une traduction simultanée professionnelle sur demande.

Conditions générales

Pour les formations de Siemens Mobility SA (version 1.2018)

Le prix des traductions orales et écrites est présenté séparément.

5. Conditions de paiement

Sauf convention contraire, les factures sont exigibles immédiatement et doivent être payées au plus tard le trentième jour suivant la date de facturation, sans escompte et sans déduction, quelle qu'elle soit. Les paiements doivent être versés sur l'un des comptes de Siemens Mobility chez les banques mentionnées sur les factures. Le paiement est considéré comme versé lorsque le montant exigible est crédité sur l'un de ces comptes en francs suisses et est à la libre disposition de Siemens Mobility.

La compensation avec des contre-créances n'est pas autorisée.

Si le client ne respecte pas les dates de paiement convenues, il est en retard de paiement sans qu'une mise en demeure soit nécessaire et doit payer des intérêts de retard de 8 % par an à partir du trente-et-unième jour suivant la date de la facture.

6. Protection des données, divulgation de la relation d'affaires et des données et informations

Le client accepte que Siemens Mobility puisse enregistrer ses coordonnées, dont son nom, son numéro de téléphone et son adresse email ainsi que les noms des participants. Ces informations sont traitées et utilisées uniquement dans le cadre de la relation d'affaires existante.

De plus, le client accepte que tous les renseignements et informations nécessaires aux relations d'affaires ou en résultant, en particulier les documents et dossiers contractuels ainsi que toutes les données et informations du client et des participants et concernant le client et les participants nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles puissent également être conservées en dehors de la Suisse. En outre, tous ces renseignements et informations peuvent, en particulier pour l'exécution de la prestation, le respect des exigences légales ou à des fins de contrôle ou de surveillance interne à Siemens, être donnés à Siemens SA et aux entreprises juridiquement liées à elle et être divulgués afin d'être traités de manière appropriée, cela sous réserve du respect constant de toutes les lois sur la protection des données applicables au moment concerné.

7. Droits d'auteur

Les documents d'accompagnement mis à disposition sont réservés à la personne concernée. La reproduction, la réimpression, la traduction et la transmission à des tiers de tout ou partie des documents sont interdites. La reproduction, le traitement électronique, la distribution ou l'utilisation pour transmission interne ou externe des documents sous quelque forme que ce soit sont interdits sans le consentement écrit de Siemens Mobility, même aux fins d'organisation de la formation. Tous les outils de connaissance et les systèmes d'apprentissage électroniques mis à la disposition des participants font également partie des documents.

Les logiciels élaborés par Siemens Mobility pour les besoins de la formation ne peuvent ni être supprimés, ni être reproduits en tout ou partie, ni être utilisés de toute autre manière non autorisée.

Les droits d'auteur mentionnés au point 7 valent également pour le cas où des documents de tiers sont utilisés.

8. Prescriptions de sécurité et de prévention des accidents

Le client est responsable du respect par les participants des prescriptions de sécurité, de bon ordre et de prévention des accidents valables sur le lieu du cours et indiquées aux participants.

9. Obligations du client

Le client est tenu de signaler immédiatement les réclamations afin que Siemens Mobility puisse y remédier tout de suite. Outre la déclaration directe, Siemens Mobility fournit des formulaires d'appréciation lors des cours dans ce but.

Si les participants peuvent utiliser des produits hardware et logiciels mis à disposition dans le cadre du cours, les modes d'emploi et/ou les instructions/manuels fournis avec doivent être suivis.

Les supports de données apportés par les participants ne doivent pas être utilisés avec les ordinateurs de Siemens Mobility.

10. Clause de réserve

L'exécution du contrat par Siemens Mobility sera effectuée sous réserve du fait qu'elle ne soit pas empêchée par des prescriptions nationales ou internationales du droit de l'économie extérieure ou par un embargo et/ou une autre sanction.

11. Responsabilité

Tout droit du client autre que ceux expressément indiqués dans les présentes conditions générales, quelle qu'en soit la base légale, et en particulier tous les droits à dommages-intérêts, à réduction, à résiliation du contrat ou à la résolution du contrat non expressément indiqués sont exclus. Le client ne possède aucun droit en raison des dommages pouvant résulter de virus contenus dans les fichiers copiés ou en raison d'un conseil donné ou de l'utilisation des connaissances acquises.

Siemens Mobility n'est pas responsable des effets personnels des participants aux cours.

La présente exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas de négligence grave ou d'intention illicite, ou si elle est contraire au droit applicable.

12. Droit applicable et for

Le présent contrat est soumis au droit matériel suisse.

Le pour compétent pour le client et Siemens Mobility est Zurich. Siemens Mobility est cependant également en droit de poursuivre le client au domicile/siège de ce dernier.